

• Picardie Nature soutient le Président de Novissen et les représentants de la Confédération paysanne

Par Patrick Thiery, Président de Picardie Nature

Suite à la plainte de Michel RAMERY après l'action de la Confédération Paysanne, sur le site des « 1000 vaches », dans la nuit du 11 au 12 septembre 2013, le Président de Novissen, Michel KFOURY, et des représentants de la Confédération Paysanne ont été convoqués le 21 novembre, à la Gendarmerie en deux lieux différents : Gamaches pour Novissen, et Abbeville pour la Confédération paysanne.

Nous avons appris le placement en garde à vue pendant 7 heures du président de Novissen, Michel Kfoury, et des cinq représentants de la Confédération Paysanne. Cette procédure nous semble disproportionnée au regard des faits reprochés et d'ailleurs reconnus par les représentants de la Confédération Paysanne.

Nous percevons une fois de plus la pression qui est mise sur les opposants au projet de ferme de 1000 vaches et probablement le poids politique que peut avoir M. Ramery, industriel du BTP, promoteur du projet.

Déjà lors de la manifestation du 28 septembre dernier les opposants au projet avaient été choqués de devoir montrer aux forces de l'ordre leur papier d'identité et ouvrir le coffre de leur voiture.

Existerait-il une justice à deux vitesses ?

En comparaison de la plainte déposée par M. Ramery et qui semble être instruite avec un certain zèle, Picardie Nature constate très amèrement que 3 de ses plaintes déposées en 2012 ne sont toujours pas traitées. Pire, il semble qu'elle ne soient pas enregistrées au Parquet voire égarées !

Ainsi en mai 2012 Picardie Nature déposait deux plaintes pour infraction à la législation sur les déchets concernant deux dépôts sauvages conséquents en périphérie d'Amiens. Notre avocate a reçu le 14 novembre dernier un courrier du Procureur l'informant de ce qu'il semblerait que ces deux dossiers aient été égarés.

Le 12 septembre 2012 Picardie Nature déposait une plainte en gendarmerie à la suite du spectaculaire incendie du centre d'enfouissement de déchets de Nurlu, alimenté par un volume important de résidus de broyage automobile (appelés RBA) hautement inflammables et dont la combustion est toxique (dégagement de dioxine à partir de 400 degrés). L'Etat et la société COVED n'ont jamais été en mesure de fournir les certificats de conformité de ces RBA, réglementairement nécessaires et réclamés en vain par les associations siégeant à la CLIS de Nurlu. Par un courrier en date du 18 juin 2013, le parquet nous informait qu'il ne trouvait pas trace de cette procédure.

Qu'il s'agisse du projet d'élevage industriel des 1000 vaches, de la gestion des déchets ou plus généralement de la protection de l'environnement, nos associations estiment porter un plaidoyer pour l'intérêt général et qu'à cet égard nos discours et demandes doivent être mieux entendus par les pouvoirs publics.

Il est assez inquiétant de constater que le président d'une association de protection de l'environnement puisse être gardé à vue pendant 7 heures dans le cadre de l'instruction d'une plainte et que dans le même temps la Justice ne trouve plus trace de trois affaires sérieuses en matière d'atteinte à l'environnement.

